



Mémoire remis dans le cadre des consultations sur

Le projet de loi 21 « Loi sur la laïcité de l'État »

Rédigé par Samaa Elibyari

Secrétaire, Conseil Canadien des Femmes Musulmanes – Montréal

Présenté par Coalition Inclusion Québec

Mai 2019

### **Le Conseil Canadien des femmes musulmanes- CCFM- Chapitre de Montréal**

Fondé en 1982, le CCFM a pour mission d'appuyer les femmes musulmanes québécoises et canadiennes à s'intégrer entièrement dans la société afin d'atteindre leur plein potentiel tout en préservant leurs valeurs confessionnelles. Pour réaliser ces objectifs, le CCFM entreprend des études, organise des séances d'information, et fait des présentations aux députés.

Le CCFM valorise une société plurielle ; ce qui signifie égalité et justice sociale, sans restriction, ni discrimination fondée sur le sexe, la race ou la croyance.

### **Les membres de CCFM – Chapitre de Montréal**

Nous sommes des femmes musulmanes. Plusieurs sont nées ailleurs, provenant de cultures diverses, d'autres sont nées ici. Nous sommes toutes des Québécoises, soucieuses de construire ensemble un Québec respectueux de toutes et tous, où il fait bon vivre. Nous misons sur l'emploi et l'engagement social pour atteindre une intégration complète et exemplaire.

# Introduction

Ce document découle de notre vive préoccupation face au Projet de loi 21 pour les raisons suivantes :

Les femmes musulmanes, en particulier celles qui portent le voile -le hijab- ont de la difficulté à trouver un emploi, à compétences égales et ceci dans tous les domaines. Dans la première partie, nous faisons référence à un rapport remis au MIDI qui illustre bien cette situation.

<https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-06.pdf>. Si le Projet de loi 21 est adopté, elles seraient encore plus marginalisées dans notre société.

Et compte tenu de la montée des discours et incidents haineux envers notre communauté, nous craignons que le Projet de loi 21, une fois adopté, n'attise davantage ce climat de confrontations idéologiques qui favorise un repli identitaire, et une radicalisation prévisible pouvant avoir des conséquences graves. Comme preuve de cette hypothèse nous faisons référence à une étude du MIDI <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/lutte-radicalisation.html>, dans la deuxième partie.

## Première partie

### **Taux de chômage**

Durant notre présentation à la Commission Bouchard-Taylor (2007), nous avons démontré que selon des statistiques canadiennes les femmes musulmanes étaient parmi les groupes religieux les mieux éduqués - venant en deuxième place après les femmes juives - mais leur taux de chômage était le plus élevé. Plusieurs cas typiques vécus à Montréal, ont été soumis à l'appui.

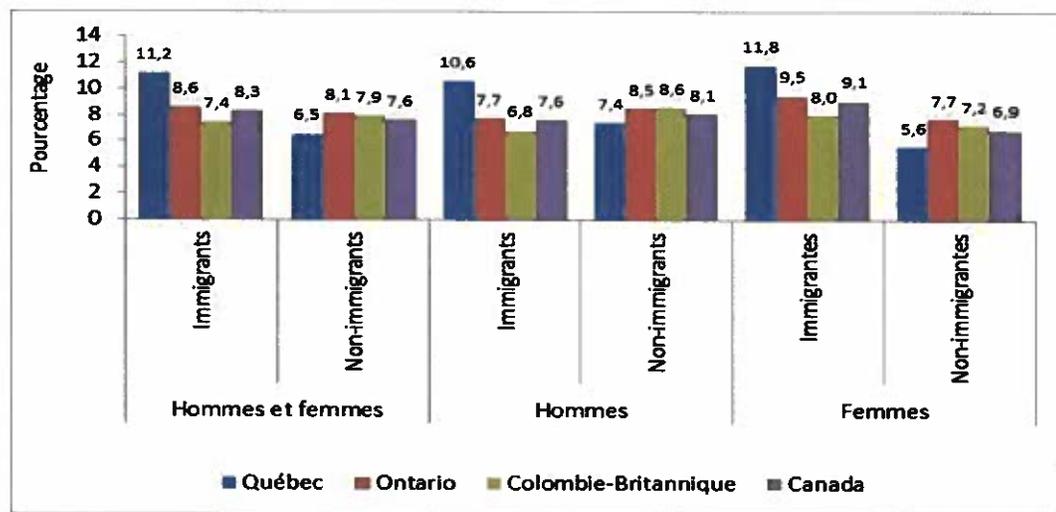
Dix ans plus tard, la situation se détériore encore plus. En effet, les recherches se multiplient et se succèdent pour arriver toujours au même constat : les femmes musulmanes immigrantes ou nées au Québec, en particulier celles qui portent le hijab, rencontrent de multiples obstacles pour se trouver un emploi et ceci dans toutes les professions.

## Statistiques

Tirées de la recherche intitulée « L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec » de Brahim Boudarbat, Université de Montréal et CIRANO, et Gilles Grenier, Groupe de recherche sur l'économie de l'immigration, Université d'Ottawa, remise au MIDI en novembre 2014, <https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-06.pdf>, nous soumettons les statistiques suivantes :

1. Comparativement à d'autres provinces du Canada, le Québec affiche les taux de chômage les plus élevés pour les immigrants.

**Figure A : Taux de chômage des 15 ans et plus selon le sexe, le statut d'immigrant et la province, 2011<sup>1</sup>**



Source : ENM de 2011. Les résidents temporaires sont exclus des statistiques.

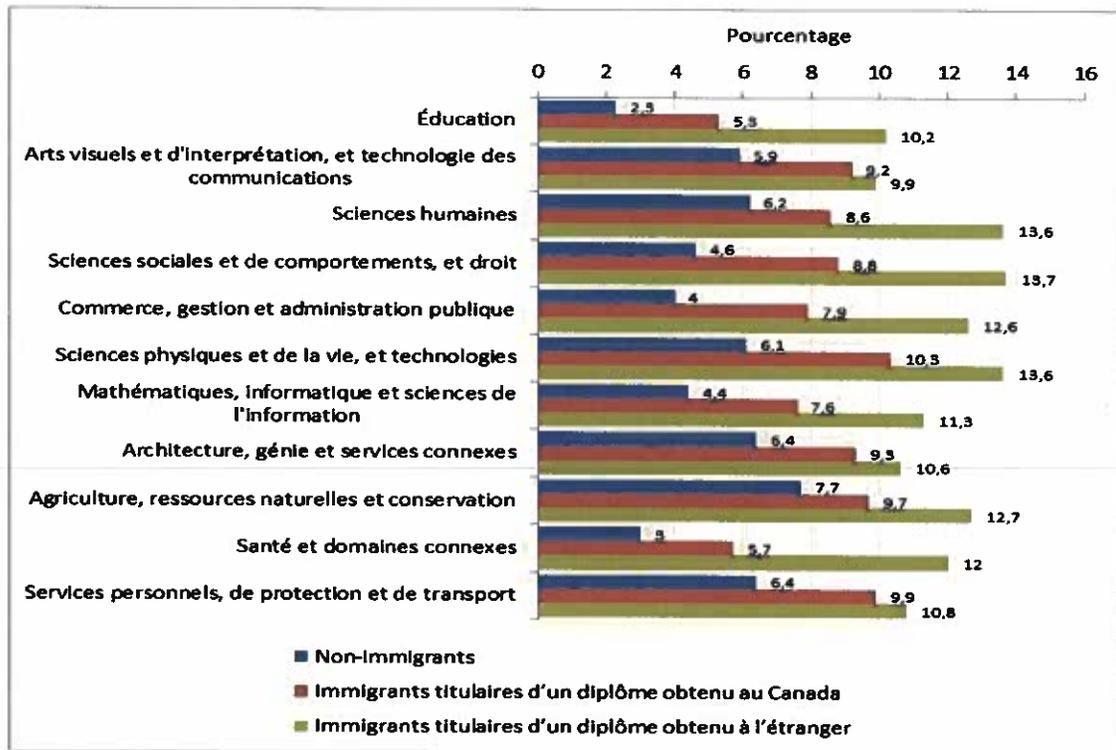
« L'intégration des immigrants au Québec se fait plus difficilement que dans le reste du Canada. Par exemple, dans cette province, l'écart entre le taux de chômage chez les natifs et celui chez les immigrants est anormalement élevé. »  
(*Ibid*, p. 85)

<sup>1</sup> Boudarat et Grenier, 2014, p. 120

«Pourtant, le pourcentage des non-immigrants dans la population active est beaucoup plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada : il atteint 86 %, comparativement à 68 % en Ontario et à 70 % en Colombie-Britannique. Ces chiffres nous laisseraient croire qu'au Québec, le taux de chômage élevé chez les immigrants ne tient pas à l'incapacité de l'économie à leur offrir des emplois, mais peut être à une moins grande ouverture des employeurs québécois à l'égard des immigrants ». (*Ibid*, p. 120)

2- À compétence égale, le taux de chômage est nettement plus élevé chez les immigrants que chez les non-immigrants pour chaque domaine d'études observé.

**Figure B : Taux de chômage au Québec chez les diplômés d'études postsecondaires de 15 ans et plus, selon le statut d'immigrant, le principal domaine d'études et le lieu d'obtention du diplôme, 2011<sup>2</sup>**



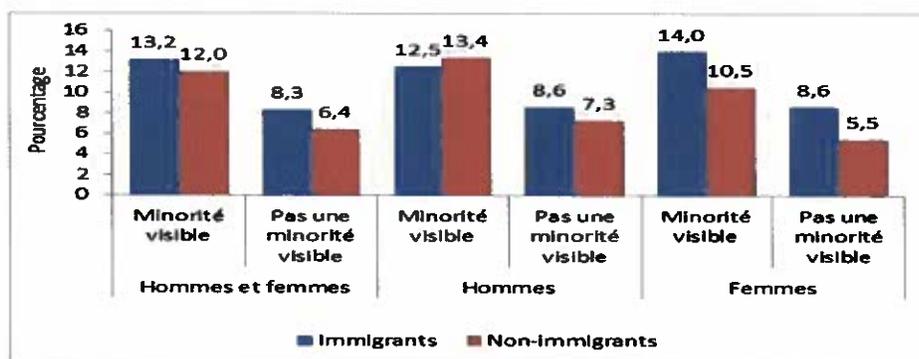
Source : ENM de 2011. Les résidents temporaires sont exclus des statistiques.

<sup>2</sup> Boudarat et Grenier, 2014, p. 129

« Compte tenu des résultats précédents, comment expliquer le chômage plus élevé chez les immigrants par rapport aux non-immigrants pour les mêmes niveaux et les mêmes domaines d'études ? S'agit-il d'un problème de discrimination à l'égard des immigrants ? » (Ibid, p. 129)

3. L'appartenance à une minorité visible augmente la probabilité qu'une personne se retrouve au chômage, qu'elle soit immigrante ou non.

**Figure C: Taux de chômage au Québec des 15 ans et plus, selon l'appartenance à une minorité visible et le sexe, 2011<sup>3</sup>**



Source : ENM de 2011. Les résidents temporaires sont exclus des statistiques.

Les minorités visibles, surtout les femmes, sont les plus désavantagées quant à l'emploi. Ces statistiques démontrent que l'appartenance à une minorité visible augmente la probabilité qu'une personne n'obtienne pas d'emploi, qu'elle soit immigrante ou non. Les femmes immigrantes appartenant à une minorité visible subissent le taux de chômage le plus élevé, soit 14 %, contre 8,6 % pour les autres immigrantes.

Bien que nous disposions de très peu de données qui concernent spécifiquement les femmes musulmanes, Frédéric Castel, chercheur au Centre de recherche en immigration, ethnicité et

<sup>3</sup> Boudarat et Grenier, 2014, p. 130

citoyenneté (CRIEC), affirme que leur taux d'emploi est de 54 % et que leur taux de chômage est passé de 24 % à 19 % de 2005 à 2015<sup>1</sup>.

Les femmes qui immigreront au Québec sont éduquées et ont souvent été des femmes actives dans leur pays d'origine. Pourtant un mythe persiste : elles seraient vues comme des femmes qui n'accèdent pas au marché du travail parce qu'elles ne travaillaient pas dans leur société d'origine ou bien ne souhaitent pas s'insérer à cause de leur religion (Boudarbat et Grenier, 2014).

En outre, la surqualification semble être endémique dans notre communauté. Nous rencontrons tous les jours des femmes ayant une formation de médecin et des ingénieures qui sont acculées aux garderies.

Une fois adopté, le Projet de loi 21, va rendre la situation encore plus éprouvante car il ne faut pas se le cacher, les femmes musulmanes qui portent le hijab seront les premières victimes. Et elles ne seront pas les seules. Le Projet de loi 21 souffle déjà sur le feu de la discrimination. S'il devient loi, toute la communauté musulmane sera frappée de plein fouet.

## Deuxième partie

### **Le danger de la radicalisation**

La communauté musulmane locale accuse une forte proportion de jeunes nés au Québec. Nous n'avons pas de chiffres officiels mais des estimations varient entre 40% à 50%. Donc, il ne faut pas faire un amalgame automatique entre « musulman-e » et « immigrant-e ». Pour ces jeunes le chômage, le sous-emploi, les embûches au travail peuvent mener au repli identitaire et risquent de les inciter à la radicalisation.

D'ailleurs, « Le plan d'action gouvernemental 2015-2018 - La radicalisation au Québec : agir, prévenir et vivre ensemble » reconnaît bien ces réalités.

<http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/lutte-radicalisation.html>

Pour plus d'informations sur les différentes mesures du Plan d'action, on peut consulter les documents suivants :

- le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble* (PDF, 877 ko)
- le Document synthèse du plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*(PDF, 7 Mo)

En particulier voir :

- Publication du rapport de la recherche-action Les étudiants face à la radicalisation religieuse conduisant à la violence : mieux les connaître pour mieux prévenir, et publication du guide des bonnes pratiques L'inclusion, le mieux vivre-ensemble et la prévention de la radicalisation menant à la violence (PDF, 1,8 Mo). (Mesure 2.1.1)
- Le rapport L'engagement des femmes dans la radicalisation violente (PDF, 3,4 Mo) s'attache, dans un premier temps, à définir la radicalisation menant à la violence. Dans un second temps, il étudie la situation de l'engagement des femmes dans l'islamisme radical ou auprès de certains groupes jihadistes. Cette analyse se base sur une revue exhaustive de la littérature et sur des données empiriques inédites provenant d'une enquête de terrain menée au Québec. Il s'agit d'une mesure réalisée en coresponsabilité par le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, en partenariat avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. (Mesure 2.1.2)

Ici, il nous semble important de reproduire, des extraits de cette étude pour évaluer correctement l'impact du projet de loi 21.

[https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/radicalisation\\_recherche\\_francais.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/radicalisation_recherche_francais.pdf)

#### « 4.2.3 Un terreau de radicalisation pour les femmes au Québec.

Le «terreau de radicalisation» de ces femmes, à l'instar de celui des hommes, est composé de deux catégories d'éléments: d'un côté, des périodes (adolescence, passage à l'âge adulte) ou des épisodes de vulnérabilité individuelle (événements traumatiques, épisodes de vie difficile) ou relationnelle (désaffiliation ou crise familiale, isolement relationnel, etc.) qui font que certains individus sont plus susceptibles que d'autres d'éprouver un fort besoin d'identification et d'appartenance; de l'autre, des questionnements socio-identitaires (sentiment de malaise identitaire, perception de stigmatisation, etc.) qui contribuent à faire naître des «zones de fragilité» (Dejean, et al., 2016).

Dans certains cas, ces deux catégories s'entrecroisent puisque les périodes ou les épisodes de vulnérabilité individuelle se trouvent parfois renforcés chez des personnes en particulier par des questionnements socio-identitaires préexistants ou émergents. Lorsqu'ils convergent, ces éléments produisent une forme de flottement identitaire qui favorise une « ouverture cognitive » (Wiktorowicz, 2005, p. 20) relativement aux discours qui proposent des réponses au besoin d'affirmation identitaire ou à la volonté de se construire une « identité protectrice » ou « identité coquille ».

Nous verrons que les jeunes femmes que nous avons rencontrées cherchent bien souvent à trouver un sens à leur vie, parfois après une période de vie difficile ou un événement traumatique, et qu'elles sont en quête de repères identitaires, comme cela se produit fréquemment à l'adolescence. Ces éléments finalement plutôt communs se conjuguent dans un contexte minoritaire particulier pour ces jeunes femmes en raison de leur origine ethnoculturelle et d'une identité musulmane assignée ou revendiquée. »

Des pistes de solutions sont aussi offertes. On trouve « Déploiement de projets de diffusion de modèles de réussite auprès des jeunes, qui visent à accroître leur sentiment d'appartenance, à les encourager à croire en leurs capacités ainsi qu'à favoriser le dialogue interculturel ».

# Conclusion

Nous sommes heureuses de vivre durant une période où l'émancipation des femmes ainsi que l'égalité des hommes et des femmes soient promues au Québec. Malheureusement le Projet de loi 21, va à l'encontre de cet idéal tant valorisé par les obstacles qu'il crée à l'emploi et le sentiment d'exclusion qu'il engendre.

Les études mentionnées dans ce document sont bien que connues du MIDI cependant aucune politique concrète n'a été conçue pour contrer le taux de chômage alarmant pour les femmes issues d'une minorité visible.

Nous ne pensons pas que cet écart va se résorber spontanément au fil du temps, en raison de la conjoncture politique actuelle autant locale qu'internationale - montée des groupes xénophobes, préjugés rampants, projection d'images négatives sur les musulmanes dans les médias entre autres. Les choses iront donc de mal en pire.

En outre, les conséquences qui résulteraient de cette situation problématique comme l'exclusion et le repli identitaire, n'ont pas été prises en considération.

Par les tensions qu'il attise dans notre société, par le danger de radicalisation qu'il pourrait nourrir chez les jeunes, le Projet de loi 21 ne peut avoir que des suites négatives voire même graves qui en découleraient s'il est adopté comme loi. En fait, il y aurait un danger réel de dérapages, de part et d'autre.

En conclusion, nous espérons vivement que nos élus prennent le temps d'examiner en profondeur tous les aspects de cette situation avant de se prononcer sur le Projet de loi 21. Nous serons prêtes à fournir tout renseignement supplémentaire requis qui serait à notre disposition. En ce qui nous concerne, nous trouvons le Projet de loi 21 inacceptable pour les raisons avancées ci-dessus.

## **LISTE DES FIGURES**

<b>Figure A : Taux de chômage des 15 ans et plus selon le sexe, le statut d'immigrant et la province, 2011</b> .....	3
<b>Figure B : Taux de chômage au Québec chez les diplômés d'études postsecondaires de 15 ans et plus, selon le statut d'immigrant, le principal domaine d'études et le lieu d'obtention du diplôme, 2011</b> .....	4
<b>Figure C: Taux de chômage au Québec des 15 ans et plus, selon l'appartenance à une minorité visible et le sexe, 2011</b> .....	5

### **Bibliographie**

Boulet, Maude et Brahim Boudarbat (2015). « Qualité de l'emploi et santé mentale des travailleurs au Québec : une comparaison entre les immigrants et les natifs », *Canadian Public Policy*, Vol. 41, numéro spécial 2, pp. S53-S60.

Boudarbat, Brahim et Marie Connolly (2015). « Pourquoi le taux de chômage des immigrants est-il plus élevé au Québec qu'en Colombie-Britannique ? », dans « Travailler et Cohabiter : L'immigration au-delà de l'intégration », Sébastien Arcand and Annick Germain (Eds.), Presses de l'Université Laval, pp. 65–90.

Boudarbat, Brahim et Gilles Grenier (2014). "L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec". Rapport de recherche réalisé pour le compte du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Eid, Paul (2012). Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées: résultat d'un « testing » mené dans le grand Montréal, CDPDJ.